

Mâcon, le 21 avril 2020 18h00

## **INFORMATION**

Le préfet de Saône-et-Loire, avec l'appui du commissaire à la lutte contre la pauvreté et de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) veille à la poursuite de la distribution alimentaire avec les collectivités locales, en particulier les centres communaux d'action sociale, les associations et acteurs privés (grande distribution, agro-alimentaire, agriculteurs) pouvant apporter leur concours.

En Saône-et-Loire, au début du confinement, certaines antennes de proximité des associations ont temporairement fermé. Mais très rapidement, l'ensemble des structures s'est mobilisée pour adapter leur organisation et leur fonctionnement en respectant strictement des consignes sanitaires et de sécurité, pour protéger les bénéficiaires, les bénévoles et le personnel. Plusieurs lieux ont pu rouvrir au public. Les modalités de distribution alimentaire privilégient les permanences téléphoniques, les rendez-vous individuels et la préparation de colis à retirer pour limiter les contacts entre personnes. Cette distribution de colis alimentaires se fait aussi au bénéfice de nouveaux publics rendus vulnérables par l'absence de revenu (intérimaires, auto-entrepreneurs, jeunes de mission locale...). Grâce au réseau de la banque alimentaire qui dessert une quarantaine d'associations, à la mobilisation de toutes les structures et de nombreux bénévoles, la couverture des besoins de premières nécessités est assurée au plus près du public vulnérable.

En complément des initiatives locales, l'État met en place un dispositif exceptionnel sous forme de chèques service pour apporter des prestations de premières nécessité aux personnes en situation de précarité en priorité pour personnes sans abri repérées dans le cadre des maraudes, sans ressource, en structures d'hébergement ou publics fragilisés par la crise actuelle. Ce dispositif, en cours de déploiement en Saône-et-Loire, permet d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène. A ce jour, en Saône-et-Loire, 7060 chèques service d'une valeur unitaire de 3,50€ soit 24 710€ ont déjà été distribués. 4480 chèques service l'ont été par la Croix-rouge et l'association Le Pont aux publics repérés dans le cadre des maraudes et aux publics en hébergement d'urgence soit 626 personnes dont 181 enfants. En lien avec les sous-préfectures, la DDCS a aussi attribué 2580 chèques service aux centres communaux d'action sociale.

Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, salue chaleureusement l'engagement des associations, des bénévoles, des centres communaux d'action sociale et de tous les acteurs mobilisés pour aider les plus vulnérables.